



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Le PGSSE : contexte actuel et outils disponibles

**Direction générale
de la santé**

Webinaire Ideal Co
19 novembre 2020

Bureau de la qualité des eaux
Nathalie Franques

1. Préambule

2. Contexte européen en évolution : révision de la directive européenne

3. Contexte national actuel

4. Guide Astee : un outil de mise en œuvre du PGSSE

5. Perspectives

1. Préambule

Qu'est ce qu'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

- Lignes directrices de l'OMS pour la qualité de l'eau de boisson (2004, 2011)
« **water safety plan** »
- Principes généraux :
 - Démarche globale visant à garantir en **permanence** la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau
 - Stratégie générale de prévention et d'anticipation : étude de dangers, plan d'actions adapté
 - Sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau (**ressource → robinet**)
 - Responsabilité de la personne responsable de la production et/ou de la distribution d'eau **PRPDE**
 - Amélioration continue**

1. Préambule

Quelques messages clés autour des PGSSE

- Importance d'un **travail partenarial** :
 - Collectivité** : continuité de la démarche dans le temps, planification des investissements → importance d'une maîtrise d'ouvrage
 - Service d'exploitation** : compétences techniques (appui prestataire si besoin)

1. Préambule

Quelques messages clés autour des PGSSE

- Démarche **applicable à tous les services d'eau potable** (taille, mode de gestion, géographie)
- Démarche **intégratrice**
- Démarche **progressive** (parcellisée → globale)
- Enjeux de **qualité et de quantité** (dès lors que c'est une source de danger → risque sanitaire)
- **Complémentaire** du suivi de la qualité de l'eau
- Nombreux **bénéfices** : cf. RETEX

2. Contexte européen en évolution : révision de la directive européenne

Directive « eau potable » en vigueur : **directive 98/83/CE** du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

- Cadre réglementaire européen en matière d'eau potable, duquel découle la réglementation nationale (code de la santé publique et arrêtés d'application)
- Plusieurs modifications (dernière modification en octobre 2015)

Refonte = travaux pour une révision importante du texte

Future directive : directive à enjeux importants en termes sanitaires, économiques, d'aménagement du territoire (enjeux politiques « eau » à l'échelon local), juridique (risque de contentieux)

2. Contexte européen en évolution : révision de la directive européenne

Commission européenne

- Réalisation d'une évaluation de la directive 98/83/CE
- Saisine de l'OMS pour la mise à jour des paramètres et valeurs paramétriques
- Réponse à la 1^{ère} initiative citoyenne européenne sur le droit à l'eau
- 1^{er} février 2018 : Publication d'une proposition de directive (+ étude d'impact)**

Parlement européen

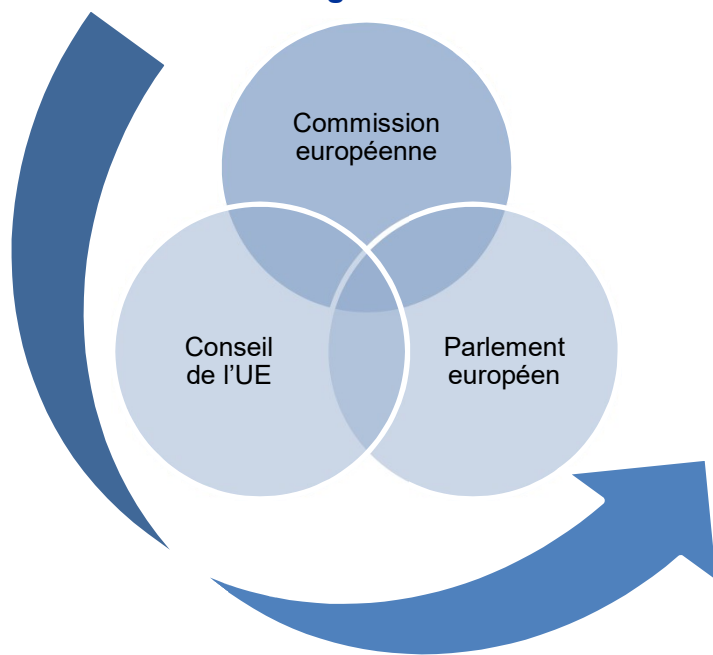
- Rapporteur : Michel Dantin (FR), puis Christophe Hansen (LX)
- 23 octobre 2018 → adoption des amendements en Plénière
- 28 mars 2019 → adoption des amendements en « 1^{ère} lecture »**

Conseil de l'Union européenne

- 20 réunions officielles d'examen du texte
- 5 mars 2019 → adoption de l'orientation générale en Conseil des ministres environnement**


2. Contexte européen en évolution : révision de la directive européenne

5 Trilogues entre octobre et décembre 2019

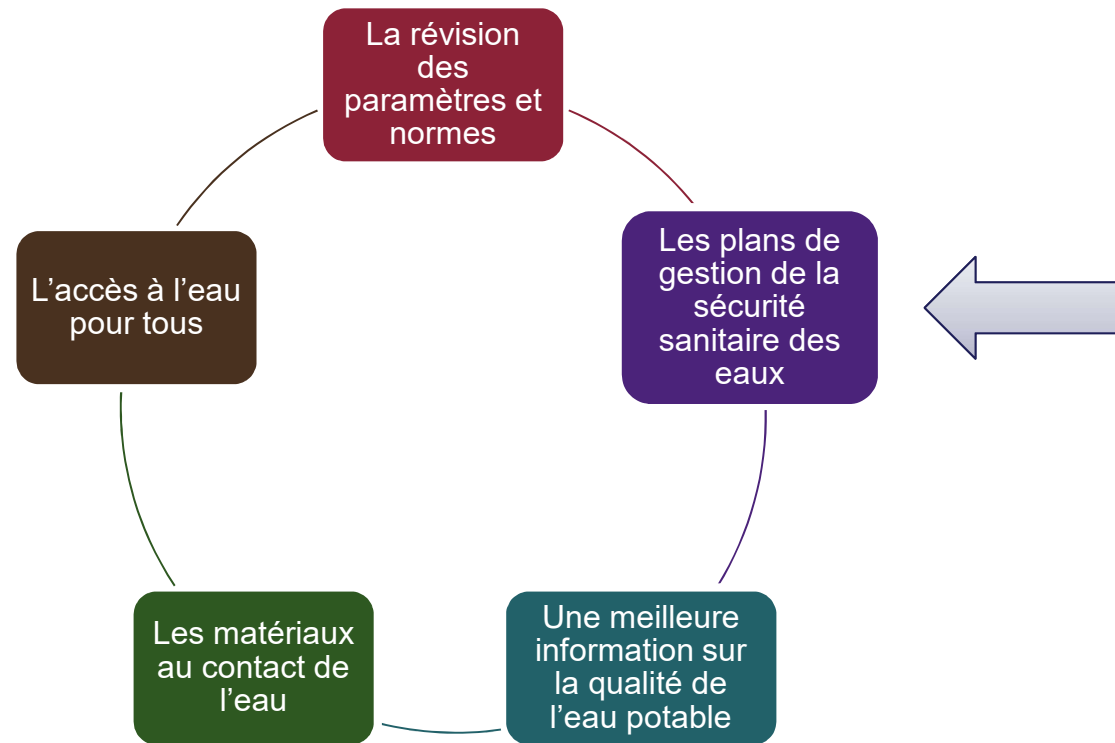


Accord politique trouvé en décembre 2019

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6060-2020-REV-1/fr/pdf>

- 
- Harmonisation langue / traduction
 - Adoption formelle
 - **Publication au JOUE (4^{ième} trimestre 2020 ?)**
 - **Délai de transposition et mise en conformité = 2 ans** (sauf exceptions)
-

2. Contexte européen en évolution : révision de la directive européenne



2. Contexte européen en évolution : révision de la directive européenne

Les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Article 7 : dispositions générales sur les PGSSE

- Obligation - Délais imposés (1^{er} PGSSE dans un délai de 4^{1/2}ans à 6 ans à compter de la date de fin de transposition, révision en tant que de besoin et max dans les 6 ans)
- Adaptation possible en cas de contraintes particulières (circonstances géographiques)
- Partage des responsabilités à définir clairement

Articles 8, 9 et 10 : déclinaison du PGSSE

- Article 8 : à la ressource. Échelle à préciser. Lien avec ce qui se fait déjà au titre de la Directive cadre sur l'eau
- Article 9 : du traitement à la mise en distribution. Exemption envisageable pour les petits fournisseurs d'eau, sous réserve
- Article 10 : sur le réseau intérieur des lieux prioritaires. Lien avec les matériaux au contact de l'eau. Focus particulier sur le plomb et les légionnelles

~~Article 18 : rapport des EM à la CE sur certains éléments relatifs à la mise en place effective des PGSSE~~

3. Contexte national actuel

Engagement d'une démarche PGSSE par la PRPDE : caractère **facultatif** dans la réglementation nationale, **pour l'instant**

Dispositions législatives et réglementaires d'ores et déjà existantes qui constituent des « **briques** » ou alimentent le fondement d'une démarche PGSSE (notamment code de la santé publique, code de l'environnement)

- Procédures administratives et règles techniques de protection et de prévention : DUP et périmètres de protection, autorisation d'utilisation / exceptionnelle, produits et procédés de traitement de l'eau, matériaux au contact de l'eau, conception et entretien des réseaux de distribution, autorisation de PLV, etc.
- Management de la qualité par la PRPDE : surveillance (et possibilité d'une prise en compte dans le cadre du contrôle sanitaire), fichier sanitaire, étude de vulnérabilité vis-à-vis des actes de malveillance (UDI > 10 000 habitants), bilan de fonctionnement annuel (> 3 500 habitants), etc.

→ Notion de **démarche intégratrice**

3. Contexte national actuel

Note d'information DGS du 9 janvier 2018 relative aux PGSSE

- Intérêts de la démarche de PGSSE
- Rôle de l'ARS dans la promotion de la démarche et dans l'accompagnement à sa mise en œuvre
- Points de vigilance en matière de sécurité sanitaire

3. Contexte national actuel

Outils de planification ou de démocratie sanitaire mettant en avant l'importance des PGSSE

- Plan national santé-environnement 3 (2015-2018) (action 55) et déclinaison locale (PRSE 3)
- Rapport du HCSP sur la gestion des non-conformités dans les EDCH (2015)
- Conférence environnementale (2016)
- Plan national de santé publique – Priorité prévention (2018-2019)

3. Contexte national actuel

Outils / Partenaires dans l'accompagnement

Documents techniques (liste non exhaustive)

- Manuel OMS (2010) Manuel de gestion des risques par étapes à l'intention des distributeurs d'eau de boisson
- Norme NF EN 15975-2 (sept 2013) Sécurité de l'alimentation en eau potable – LD pour la gestion des risques et des crises – Partie 2 : gestion des risques.
- Guide Astee (2020) « Initier, mettre en place, faire vivre un « PGSSE » »

3. Contexte national actuel

Outils / Partenaires dans l'accompagnement

Formation / sensibilisation

- EHESP : formations
- FNCCR : vidéo et plaquette, journées d'études
- CNFPT : webinaires les 23 et 30 novembre 2020 et les 7 et 14 décembre 2020
- Plusieurs partenaires des ARS au niveau local

3. Contexte national actuel

Outils / Partenaires dans l'accompagnement

Leviers financiers

- XI^{ème} programme des Agences de l'eau
- Appels à projet des PRSE 3 portés par ARS et DREAL
- Dotation d'équipement des territoires ruraux, aides de certains EPCI par certains départements

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Organisation des travaux de l'Astee

- Astee : association française des professionnels de l'eau et des déchets
- Près de 4 000 membres
- Objectifs : mutualiser les connaissances, les pratiques et les savoir-faire, faciliter l'accès aux informations et les échanges



<https://www.astee.org/>

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Organisation des travaux de l'Astee

- Depuis 2018, dans le cadre d'une **convention DGS**
- Objectif : réalisation d'un guide technique à l'attention des acteurs de la production et/ou de la distribution d'eau pour leur apporter une méthode afin de mettre en œuvre un PGSSE
- **Groupe de travail pluridisciplinaire : 20 personnes (DGS, ARS, MTE, Agences de l'eau, EHESP, OIEau, FNCCR, collectivités, exploitants, bureaux d'études, etc.)**
- Co-pilotage : DGS (bureau de la qualité des eaux), ARS Nouvelle Aquitaine (délégation départementale des Deux-Sèvres) et Sourcéo (délégué pour la Métropole européenne de Lille)
- 20 réunions en plénière (et de très nombreux autres échanges) entre avril 2018 et novembre 2020

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Réalisation du GT Astee PGSSE

- Deux livrables **opérationnels** :
- Résultat d'un **consensus** entre les différentes parties prenantes du GT
- Documents de référence pour les travaux du GT :

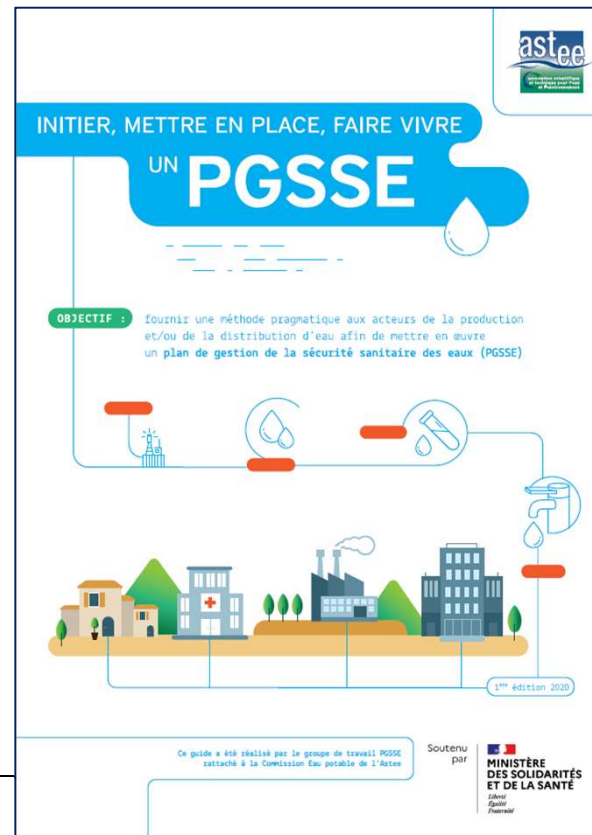
Manuel OMS (2010) Manuel de gestion des risques par étapes à l'intention des distributeurs d'eau de boisson

Guide TECHNEAU (2008) Identification and description of hazards for water supply systems. A catalogue of today's hazards and possible future hazards

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Deux livrables

- un guide technique de près de 80 pages
- un outil / tableau Excel de près de 1 500 lignes



4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Deux livrables

- un guide technique de près de 80 pages
- un outil / tableau Excel de près de 1 500 lignes

Chapitre 1 : Généralités

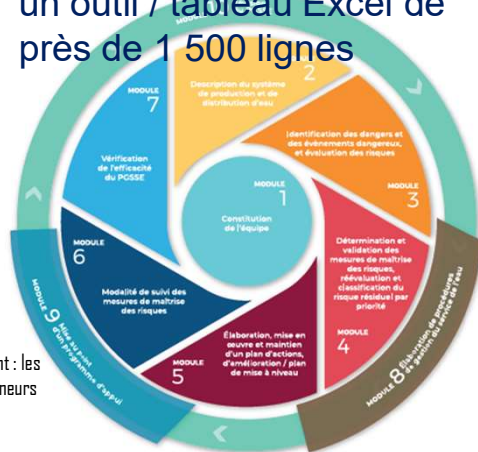
1. Le PGSSE : qu'est-ce que c'est ?
2. Un guide : pour qui, pour quoi ?
3. L'intérêt des PGSSE
4. Le périmètre du PGSSE
5. Le PGSSE, une démarche intégratrice

→ Des éléments de contexte et de vocabulaire, des témoignages, etc.

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Deux livrables

- un guide technique de près de 80 pages
- un outil / tableau Excel de près de 1 500 lignes



Copyright : les
émotionneurs

Chapitre 2 : Élaboration d'une démarche de PGSSE

MODULE 1 : constitution de l'équipe PGSSE ;

MODULE 2 : description du système de production et de distribution d'eau ;

MODULE 3 : identification des dangers et des événements dangereux, et évaluation du risque initial ;

MODULE 4 : détermination des mesures de maîtrise des risques adaptées, réévaluation et classification du risque résiduel par priorité ;

MODULE 5 : élaboration, mise en oeuvre et maintien d'un plan d'actions ;

MODULE 6 : suivi des mesures de maîtrise des risques ;

MODULE 7 : vérification de l'efficacité du PGSSE ;

MODULE 8 : élaboration de procédures de gestion ;

MODULE 9 : mise au point de programmes d'appui ;

MODULE 10 : planification et réexamen du PGSSE.

→ **Les mesures essentielles et ce qui en est attendu, les points de vigilance, des exemples, des outils ou documents utiles, des conseils pour les petites installations, etc.**

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Deux livrables

- un guide technique de près de 80 pages
- un outil / tableau Excel de près de 1 500 lignes

Chapitre 3 : Aide à la réflexion pour la mise en œuvre des modules 3 et 4

1. Éléments de définition
 2. Outils proposés pour la mise en œuvre du module 3
 3. Outils proposés pour la mise en œuvre du module 4
- Évaluation qualitative du risque résiduel
Évaluation quantitative du risque résiduel

→ Des matrices de cotation (gravité du danger, probabilité de survenue de l'événement dangereux, risque initial, risque résiduel), etc.

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

Deux livrables

- un guide technique de près de 80 pages
- un outil / tableau Excel de près de 1 500 lignes avec notamment : des dangers et événements dangereux, des propositions de cotation (gravité du danger), des exemples de mesures de maîtrise, etc.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2	LOCALISATION	CAUSES D'APPARITION /	MODULE 3				MODULE 4	MODULE 4 / 5	MODULE 6			
3	ETAPE DE LV	EVENEMENTS DANGEREUX	TYPE DE DANGER	TYPE DE DANGERS	FREQUENCE	GRAVITE	RISQUE	EXEMPLES DE MESURES DE MAITRISE	EFFICACITE	RISQUE	SUIVI DE LA MESURE DE MAITRISE	EXEMPLES DE REFERENCES
4									DE LA	RESIDUEL		TECHNIQUES
5	NB - En cas de détection d'un évènement perturbant ou en cas d'évolution réglementaire, passer à réviser votre PGSSE											
6	RESSOURCE											
7	1. Chimie / produits chimiques											
8	2. Airs d'alimentation de captage											
9	3. Eau de surface											
10	4. Eau souterraine											
11	5. Ressources "autres"											
12	6. Disponibilité de services											
13	RELEVEMENT											
14	NB - En cas de dysfonctionnement, passer à prendre en compte les étapes ci-dessous et venir de prendre											
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												
41												
42												
43												
44												
45												
46												
47												
48												
49												
50												
51												
52												
53												
54												
55												
56												
57												
58												
59												
60												
61												
62												
63												
64												
65												
66												
67												
68												
69												
70												
71												
72												
73												
74												
75												
76												
77												
78												
79												
80												
81												
82												
83												
84												
85												
86												
87												
88												
89												
90												
91												
92												
93												
94												
95												
96												
97												
98												
99												
100												
101												
102												
103												
104												
105												
106												
107												
108												
109												
110												
111												
112												
113												
114												
115												
116												
117												
118												
119												
120												
121												
122												
123												
124												
125												
126												
127												
128												
129												
130												
131												
132												
133												
134												
135												
136												
137												
138												
139												
140												
141												
142												
143												
144												
145												
146												
147												
148												
149												
150												
151												
152												
153												
154												
155												
156												
157												
158												
159												
160												
161												

4. Guide Astee : un outil pour la mise en œuvre d'un PGSSE

- Mise à disposition sur le site de l'Astee en décembre 2020
- Mise à jour à terme des documents si besoin sur la base des RETEX

5. Perspectives

Phase transitoire : du volontaire au réglementaire

- Conforter les démarches d'ores et déjà mises en place
- Se préparer / « être prêt » lorsque cela deviendra obligatoire

RETEX à venir :

- Sensibilisation à, appropriation de, amélioration de la démarche
- Bénéfices multiples
- Intérêt d'une approche partenariale (collectivité, exploitant, prestataire, etc.)

Merci de votre attention